

Comptes de tutelle

Ces comptes, tenus avec soin, couvrent les années **1745 à 1751**. Ils sont visés à la chancellerie de Berne par le gouverneur (« Venner ») du district de Konolfingen .

C'est d'abord **Christen Krebs** (1721) qui fait fonction de tuteur pour ses jeunes sœurs : **Anna** (1733), **Barbara** (1734) et **Elsbeth** (1736). La fortune des jeunes filles est constituée par leur part de l'héritage paternel qui se monte pour chacune à 152 couronnes, confiées Christen et à son frère Niclaus, le tuteur du garçon. Il a été convenu que les dépenses courantes les concernant seront prélevées sur les intérêts que rapporte le placement de ces sommes. Sur ces parts Christen et Niclaus se sont octroyé un prêt de 20 couronnes pour lequel ils paient un intérêt. Une somme de 25 couronnes viendra s'ajouter à la fortune personnelle des pupilles lors du décès de leur grand-père maternel, Bendicht Schindler, sans compter le rapport de la vente aux enchères de divers objets de la succession : literie, aiguère en étain, balance...

Au chapitre des dépenses on note la réclamation de la mère des enfants qui estime avoir été lésée dans le partage des biens du grand-père; on la fait taire en lui faisant cadeau de 3 batzen. Une source de frais provient de la querelle des héritiers à l'occasion du décès de la grand-mère paternelle, Christina Vögeli-Krebs en 1744. La dispute a été réglée à l'amiable, mais il a fallu dédommager les bons offices des médiateurs : Niclaus Vögeli, secrétaire du village (« weibel ») et beau-frère des tuteurs, les frères maternels et même le gouverneur. La rédaction, vérification et approbation des comptes sont aussi une source de dépenses récurrentes.

Alors que les comptes de tutelle des filles n'en fait pas mention, celui de leur frère **Niclaus** (1728) , présenté par son oncle homonyme, **Niclaus Krebs** (1700) entre dans le détail des chicanes qui ont entouré l'autre succession : celle du grand-père Schindler. Trois journées de palabres en janvier 1745 n'ont pas permis d'aboutir un accord entre les héritiers. Les réunions de juin 1745, puis juin 1746 se soldent également par un échec. Ce n'est qu'en juillet 1747 que, obéissant à une injonction du gouverneur, les héritiers réunis chez l'Amman Vögeli parviennent enfin à s'entendre. Si on est au fait de ces attermoiments, c'est que le tuteur tient un compte pointilleux de toutes ses multiples démarches afin de facturer les journées perdues selon un tarif progressif qui va d'une journée sur place (5 batzen) à un déplacement à Thun chez l'huissier (7,2 batzen) et à Berne à la chancellerie (10 batzen).

Niclaus obtient le quitus de son compte le 28/09/1748 et renonce à tout émolument : en réalité il s'est déjà largement payé par ses vacations. Il est confirmé comme tuteur de son neveu et est chargé en outre de la tutelle des trois nièces. Toutefois il démissionne dès juin 1749 et la tutelle est répartie entre deux autres habitants d'Oppligen : Hans Rubi pour les filles et Hans Däpp pour le garçon. Ces derniers présentent leurs comptes respectivement en mai et novembre 1751 au nom de l'ancien tuteur Niclaus décédé en 1750.

Le nouveau compte des filles ne présente pas de nouveautés. On remarque un cadeau « somptuaire » - une blouse à 5 batzen – offert à Barbara, le reste des dépenses courantes étant assuré par la rentrée des intérêts. Dernier épisode des querelles successorales : le second mari, Bendicht Stücki, de la mère des pupilles, réclame à son tour un dédommagement pour prix de son intervention dans le règlement de la succession du grand-père Schindler.

En revanche le dernier compte de Niclaus est extrêmement détaillé, sans doute parce que le pupille est pratiquement émancipé. Il possède et cultive une terre à Oppligen et le tuteur fait en fait office de comptable pour un cultivateur dont il enregistre les rentrées et les sorties d'argent. En cela ce compte a une **valeur documentaire**.

Les recettes proviennent presque uniquement de la vente du bétail (veaux, vaches, taureaux, poulains, chevaux), ce qui nous informe sur le type d'agriculture pratiquée. Le charroi fournit une ressource d'appoint. Au chapitre des dépenses apparaissent les achats de pommes-de-terre, sel, viande, farine, saindoux, semences, fourrage, clous et ustensiles divers, les factures des artisans : forgeron, charron, sellier, charpentier, cordonnier, ratier. La consultation du « doctor », appelé un même jour d'avril 1751 pour une jument et pour « Elsi » est plus chère pour l'animal (12,2 batzen) que pour la jeune fille (7 batzen). Il faut payer l'impôt foncier, la dîme sur la maison, l'étable et le foin, les impôts en nature « Kleinodien », les intérêts de divers emprunts se montant à 3400 couronnes. La ferme emploie des journaliers pour piocher la terre, moissonner et battre le blé, contribue au salaire du garde-champêtre, de la garde communale, du secrétaire, du sacristain. Enfin on prélève de quoi vêtir les jeunes sœurs: chaussures, vêtements, chapeaux.

A travers l'alignement des chiffres c'est le tableau de toute l'activité économique d'un domaine agricole qui apparaît.